

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2020**

Date de la convocation : 11 février 2020 Date d'affichage : 11 février 2020	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 7 Nombre de procuration : 1
<i>L'an deux mille vingt, le 21 février, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 11 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEAGNO</i>	Présents : PEAGNO Jean-Pierre, REYSSET Marc, GRANON Jonathan, MAZALAIGUE Joël, VERNAY Thomas, GERY Mayeul Absents ayant donné procuration : ORAND Jean-Luc à GRANON Jonathan
Secrétaire de séance : Jonathan GRANON	Absent(s) excusé(s) :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 05 décembre 2019
La lecture du procès-verbal des registres des délibérations du 05 décembre 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.
2. Délibération 6/2019 - 20/06/2019 - Echange Amiable de Terrains entre Madame LAPEYRE Henriette épouse LE TURDU et la Commune de GLANDAGE
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un échange amiable entre Madame LAPEYRE Henriette épouse LE TURDU et la Commune de GLANDAGE, afin que La Route Forestière du Col de Boulc soit mise dans le domaine public de la Commune de GLANDAGE,

Madame LAPEYRE Henriette épouse LE TURDU échange à la Commune les parcelles suivantes : Section E numéro 158 de 9 a 72 ca

Section E numéro 385 de 13 a 80 ca
Section E numéro 392 de 16 a 80 ca
Section E numéro 200 de 49 a 70 ca
Soit une surface totale de 90 a 02 ca

La Commune de GLANDAGE échange à Madame LAPEYRE Henriette épouse LE TURDU les parcelles suivantes :

Section D numéro 174 de 2 ha 16 a 75 ca
Section D numéro 175 de 3 a 15 ca
Section D numéro 176 de 16 a 10 ca
Section D numéro 177 de 7 a 70 ca
Soit une surface totale de 2ha 47 a 20 ca.

Les frais de géomètre et les frais d'acte administratif sont à la charge de la Commune

Le conseil municipal vote :

- par 5 voix POUR
- par 2 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération est exécutoire à compter du 25/02/2020.

3. Délibération 11/2019 – 05/12/2019 – Décision Modificative n°3 au budget principal 2019

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2158 Numérotation Postale	299.67 €	
D2181-150 volets parcelle G429		299.67 €
TOTAL D21 Immobilisations corporelles	299.67 €	299.67 €

Fait et délibération les, jour, mois et an susdits.

4. Délibération 01/2020 – 21/02/2020 - ACQUISITION de la Parcelle B142 b LA RIVIERE - Borne
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle B 142 b d'une surface de 3 a 44 ca a été délimitée par le géomètre FMESURE afin de régulariser l'implantation du local traitement U.V de Borne,
L'acquisition peut donc se faire au prix fixé de 1 € symbolique,
Les frais d'acte sont à la charge de la Commune de GLANDAGE "Service Eau et Assainissement"
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour finaliser ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
5. Délibération 02/2020 – 21/02/2020 - Convention de partenariat entre le Centre de Gestion de la Drôme et la Commune pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I)
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 05 décembre 2019 relative en l'objet,
Le tarif forfaitaire de l'inspection pour l'année 2019 de 294 € passe à 300 € pour l'année 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- Approuve le tarif de 300 € pour l'année 2020,
- Approuve le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
6. Délibération 03/2020 – 21/02/2020 - Syndicat Départemental de la Drôme - Raccordement individuel au Forfait - Approbation du projet - Dossier n°261420011AER
Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :
Opération : Electrification
Raccordement au réseau BT pour alimenter un bâtiment agricole d'élevage de M. François PIOT, située quartier Borne, à partir du poste BORNE
Dépense prévisionnel H.T **21 343.21 €**
dont frais de gestion : 1 016.34 €
Plan de financement prévisionnel :
Financements mobilisés par le SDED 17 371.19 €
Participation communale : **3 972.02 €**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
1/ Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS,
2/ Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
3/En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans ce cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
4/ Décide de financer comme suit la part communale, une convention entre la Commune de Glandage et Monsieur PIOT François est prise,
5/ S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.
6/ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
7. Délibération 04/2020 – 21/02/2020 - TRAVAUX DE PEINTURE - VOLETS sur le Bâtiment Communal - Parcelle G 429
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de travaux de peinture sur les volets du bâtiment communal G 429, établi par la Croix Rouge Française - Etablissement et Services d'Aide par le Travail de RECOUBEAU 26310.
Le montant des travaux s'élève à 1 024.49 € H.T ou 1 229.39 € T.T.C.
Les travaux seraient exécutés courant de l'année 2020 et la dépense serait prévue au budget principal de la commune 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 05/2020 – 21/02/2020 - Travaux d'espaces verts - Année 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de travaux d'espaces verts, établi par la Croix Rouge Française - Etablissement et Services d'Aide par le Travail de RECOUBEAU 26310.

Le montant des travaux d'entretien s'élève à 3 735.00€ H.T ou 4 482.00 € T.T.C.

Les travaux seraient exécutés courant de l'année 2020 (soit 15 journées pour la période de mai à octobre) et la dépense serait prévue au budget principal de la commune 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

9. Délibération 06/2020 – 21/02/2020 – COLLEGE DU DIOIS - Demande de subvention pour le cycle EPS ski 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 16 décembre 2020 du Collège du Diois relatif en l'objet,

Trois élèves de la Commune sont concernés par le cycle EPS ski 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 120 €,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10. Délibération 07/2020 – 21/02/2020 – ATTRIBUTION AUX DIVERSES ASSOCIATIONS - Année 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les subventions aux différentes associations pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

-AFSEP 15 euro,

- APACH 30 euro,

- Association des Paralysés de France 15 euro,

- Parents de GLANDAGE 200 euro,

- Secours Populaire Diois 40 euro,

- Grand Bol d'Art 200 euro,

- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Glandage ASPG 200 €,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

11. Délibération 08/2020 – 21/02/2020 – ADHESION 2020 à la Conservation départementale du Patrimoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'adhérer à l'organisme de la Conservation départementale du Patrimoine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer pour un montant de 40 € à la Conservation départementale,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

12. Délibération 09/2020 – 21/02/2020 – SUBVENTION EXTRA-SCOLAIRES - RPI CHATILLON / MENGLON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 20 décembre 2019 du Regroupement Pédagogique Intercommunal CHATILLON - MENGLON sollicitant la commune pour le versement d'une subvention aux activités extra-scolaires, et concernant 6 élèves résidant sur la commune à l'année et 3 élèves y résident dans le cadre d'une garde alternée.

Le montant de la subvention demandée est de 247.50 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

13. Délibération 10/2020 – 21/02/2020 – CONTRIBUTION INCENDIE 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 19 novembre 2019 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme relatif en l'objet,

La contribution incendie pour l'année 2020 s'élève à 1 679.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir au Budget principal 2020 de la Commune de Glandage la somme de 1 679.00 €,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

14. Délibération 11/2020 – 21/02/2020 – Adhésion à la Convention cadre du Service Intercommunal Secrétaire de Mairie (SISEMA)
Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération C170209-05 du 09/02/2017 de la Communauté des Communes du Diois et de l'ensemble des délibérations concordantes des communes membres portant validation de la convention cadre initiale du Service commun du SISEMA (Service Intercommunal de Secrétaire de Mairie) ;
Considérant la délibération C191128-05 du 28/11/2019 de la Communauté des Communes du Diois ;
Considérant que l'évolution du service intercommunal mutualisé et le renouvellement des modalités de recours et de tarification au service commun nécessitent une nouvelle convention ;
Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique du centre de gestion de la Drôme, en date du 14 octobre 2019 ;
Il est proposé d'adhérer à ce service et de signer la convention cadre qui propose quatre types de missions : Permanente; remplacement d'urgence, remplacement programmé et renfort.
Il est proposé de s'engager à 21 heures (soit 3 jours de 7 heures) de renfort pour l'année 2020.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Décide d'adhérer au Service Intercommunal Secrétariat de Mairie (SISEMA) mis à disposition des communes.
- Valide la convention cadre et autorise le Maire à la signer,
- Dit que l'adhésion au service commune entraîne une facturation à hauteur des heures utilisées par la commune et des engagements pris dans le cadre des annexes à la convention,
- Autorise le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment à compléter les annexes de la convention et solliciter, en cas de besoin, ce service.
Fait et délibéré, les jour, mis et an susdit.

15. Délibération 12/2020 – 21/02/2020 – AFFOUAGE COMMUNAL 2020
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les coupes de bois et de chauffage, les coupes de bois et de vidange des attributions de l'année 2019 devront être terminés, pour pouvoir prétendre et s'inscrire pour un nouvel affouage.

CALENDRIER ET REGLES D'INSCRIPTION et D'EXPLOITATION :

- Inscription en Mairie ou par voie postale du 01 avril 2020 au 30 avril 2020 inclus, impérativement,
- Vérification fin décembre 2020 des coupes affouages et vidanges des années antérieures d'attribution,
- Attributions des lots d'affouages 2020 est le 29 mai 2020 (date effective et définitive), avec rappel écrit des conseils et consignes par les garants d'exploitations
- Délai d'exploitation : la date de fin d'exploitation pour les lots d'affouages 2020 est le 31 décembre 2021,
- L'exploitation de l'affouage 2020 attribué ne pourra se faire qu'après règlement total de la dette auprès de l'agent comptable de la commune de GLANDAGE - Trésorerie de CHATILLON-EN-DIOIS,
- Les conseils de sécurité : l'exploitation de bois est une activité à risque, il est conseillé aux affouagistes de s'inspirer de la réglementation qui s'applique aux professionnels. Ceux-ci doivent se munir : d'un casque forestier, de gants adaptés aux travaux, d'un pantalon anti-coupure, de chaussures ou bottes de sécurité, d'outils aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement, d'une trousse de secours de première urgence, travailler de préférence en équipe et informer leur entourage du lieu précis de travail et laisser la voie d'accès au chantier libre,

Le droit d'affouage n'est pas cessible. Suite à la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 n°2010-788 (article 93), il est interdit aux affouagistes de revendre les bois d'affouage, délivrés par la commune.

Le volume délivrée pour les résidences principales (résidences réelles et fixes) est de 20 stères de feuillus sur pied au prix de 5,00 € le stères soit 100,00 €. La parcelle d'attribution serait la parcelle 66 "Col de Lus Ferme Pavier"

Les garants d'exploitations désignés sont REYSSET Marc, MAZALAIGUE Joël, ORAND Jean-Luc,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.

16. Délibération 13/2020 – 21/02/2020 – PROGRAMME DE TRAVAUX - OFFICE NATIONAL DES FORETS - 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme annuel 2020 des actions proposées en Forêt Communal par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget principal 2020 :

- Travaux d'infrastructure :

1/ Travaux d'entretien de route en terrain naturel sur 20 km sur l'ensemble des routes forestières avec épierrement au tracto-pelle pour un montant de 2 660.00 € H.T

2/ Création de piste sur terrains particuliers sur 0.60 km pour un montant de 5 040.00 € H.T

3/ Création de piste sur 0.40 km de la parcelle 43 pour un montant de 3 760.00 € H.T

4/ Création de piste sur 0.05 km de la parcelle 66 pour un montant de 380.00 € H.T

5/ Création d'une route forestière en terrain naturel avec création d'une place de dépôt sur 0.70 km pour un montant de 10 580.00 € H.T

6/ Travaux d'entretien de piste / sommière - localisation parcelle 43, 44, 45 sur 2.00 km pour un montant de 3 690.00 € H.T

7/ Réfection généralisée de route empierrée (RF de la Vière) sur 0.15 pour un montant de 750.00 € H.T

Soit un total de 26 860.00 € H.T de travaux d'infrastructure.

- Travaux de maintenance :

1/ Entretien du périmètre : peinture sur 2 km (localisation 84, 82) pour un montant de **1 780.00 € H.T**

- Travaux sylvicoles : ceux-ci sont ajournée et remis pour l'année 2021.

- Travaux de maintenance :

1/ Entretien du périmètre : peinture sur 9.90 km

Localisation : 43, 44, 45 pour un montant de 5 360.00 € H.T

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

17. Délibération 14/2020 – 21/02/2020 – CREATION D'UN POSTE DE CHAUFFEUR DE BUS SCOLAIRE à compter du 09 mars 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de son poste de chauffeur de bus scolaire de Madame ORAND Marie-Claude en date du 22 février 2020,

Afin d'assurer convenablement le transport scolaire entre GLANDAGE / BOULC, il est nécessaire de créer un poste de chauffeur de bus scolaire à compter du 09 mars 2020 jusqu'au 01 septembre 2020, en contrat à durée déterminée de droit public, pour un nombre hebdomadaire de 6 heures.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 393 indice majoré 358 et correspondra à 6/35ème de la rémunération mensuelle d'un agent à temps complet sur 12 mois, augmenté du supplément familial,

La Commune remboursera l'examen médical de transport de bus scolaire du nouvel agent recruté,

Le Maire est autorisé à exécuter le contrat d'embauche, il est chargé du suivi du recrutement et de sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

18. Délibération 15/2020 – 21/02/2020 – Recrutement d'un CHAUFFEUR DE BUS SCOLAIRE à compter du 09 mars 2020 - BESSON André

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de son poste de chauffeur de bus scolaire de Madame ORAND Marie-Claude en date du 22 février 2020,

Vu la lettre d'intéressement de Monsieur BESSON André domicilié à Borne 26410 GLANDAGE à ce poste de chauffeur de bus scolaire,

Afin d'assurer convenablement le transport scolaire entre GLANDAGE / BOULC, Monsieur BESSON André assurera ce poste de chauffeur de bus scolaire à compter du 09 mars 2020 jusqu'au 01 septembre 2020, en contrat à durée déterminée de droit public, pour un nombre hebdomadaire de 6 heures.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 393 indice majoré 358 et correspondra à 6/35ème de la rémunération mensuelle d'un agent à temps complet sur 12 mois, augmenté du supplément familial,

La Commune remboursera l'examen médical de transport de bus scolaire du nouvel agent recruté,

Le Maire est autorisé à exécuter le contrat d'embauche, il est chargé du suivi du recrutement et de sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

Emargements des membres du conseil municipal du 21 février 2020	
Nom et Prénom	Signature
Jean-Pierre PEAGNO, Maire	
Marc REYSSET, 1er adjoint au Maire	
Jonathan GRANON, 2 ^{ème} adjoint au Maire	
Joël MAZALAIGUE	
Thomas VERNAY	
Mayeul GERY	
Jean-Luc ORAND	Absent ayant donné procuration à Jonathan GRANON